



## CONFERENCE DE PRESSE

**Augmentation des nuisances aériennes : regain de colère des associations et des élus.**

**Lundi 16 avril une ordonnance du Conseil d'Etat déclare qu'*un doute sérieux quant à la légalité* entache l'arrêté NKM du 15 novembre dernier sur la nouvelle circulation aérienne. Pourtant et à titre *exceptionnel*, malgré les irrégularités relevées, la suspension de l'arrêté n'est pas prononcée par le Conseil d'Etat.**

**Les élus et associations sont déçus de ce refus de suspension qui prolonge inutilement les nuisances que subissent toutes les populations, et demandent à ce que le jugement sur le fond intervienne rapidement pour confirmer l'illégalité de l'arrêté et l'annuler.**

**Vendredi 20 Avril 2012**

De 9 h 00 à 11 h 00

**Accueil-café 9h et début conférence 9h45**

Restaurant parisien Chez Françoise

Salon des Premiers Ministres

Station Invalides

(Sous le Terminal Air France)

A deux pas de l'Assemblée Nationale

**Associations et élus de toutes tendances confondues, en présence de notre Conseil Juridique Marie Pierre Maitre, associée du Cabinet Huglo-Lepage, rendront compte des arguments défendus par le Rapporteur Public et entendus par le Conseil d'Etat. Ils expliqueront les derniers rebondissements judiciaires.**

**Le bilan désastreux du plan NKM appliqué le 17 novembre dernier est maintenant avéré.**

**Cet arrêté est illégal et doit être au plus vite annulé dans l'intérêt général de toutes les populations qui subissent ces nuisances.**

**Élus Franciliens et Associations de Riverains de Roissy et d'Orly, dénoncent un projet inutile défendu sur des arguments trompeurs, générant plus de pollution chimique dans l'atmosphère de l'agglomération parisienne pour des gains sonores quasi inexistantes et des nuisances supplémentaires pour certaines populations déjà lourdement affectées.**

Email : [associations.roissyorly@gmail.com](mailto:associations.roissyorly@gmail.com) (tél CirenA: 06 67 08 46 06)

DIRAP, CIRENA, ForumFSCNA, CNADR, LES HETRES POURPRES, VIVRE À FORGES, ACNAB, ONASA, ADERA, ADFEEN, BEAUREPAIRE, APESA, l' UAPHVC.